

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Étaient présents : Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.2.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 9.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 1.1.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.2.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.2), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 5.1), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.3) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chauconne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX, Catherine BOTTERON Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 1.1.2) Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.1) Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 5.1) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER (à partir du rapport 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.1)

Étaient absents : Arguel : André AVIS Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST François : Françoise GILLET Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSSET Saône : Maryse BILLOT Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : François LOPEZ

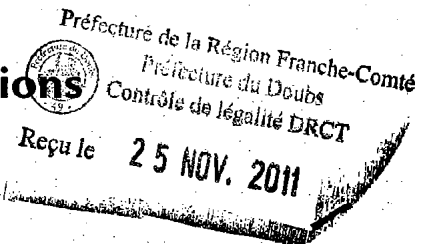
Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), YM. DAHOUI (à partir du rapport 1.1.1), E. DUMONT (à partir du rapport 2.1), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), JM. GIRERD (à partir du rapport 1.1.1), JP. GOVIGNAUX (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.2.2), S. JEANNIN, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.3), C. MICHEL, D. POISSENOT, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du rapport 1.1.1), J. SCHIRRE, MN. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, JM. MAY, C. OYTANA (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, B. ASTRIC, C. CURTY (à partir du rapport 1.1.1), R. REYLE (à partir du rapport 3.4), P. GUILLAUME, F. GILLET, M. MILLET, B. BECOULET, D. ROLET (à partir du rapport 1.1.3), P. BELUCHE, P. RACINE

Mandataires : JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), B. RONZI, F. MONNEUR (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 6.1), J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), A. BLESSEMILLE (jusqu'au 1.1.1), C. DEVESA (à partir du rapport 1.2.2), N. WEINMAN, J. PANIER (à partir du rapport 1.1.3), JC. ROY, JJ. DEMONET, N. GUILLEMET, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), D. GENDRAUD, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, L. HAKKAR, F. LOPEZ, C. BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), MO. CRABBÉ-DIAWARA, R. DEMESMAY, S. COURBET (à partir du rapport 1.1.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.4), C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, B. VIONNET, JP. MARTIN (à partir du rapport 1.1.3), B. BOURDAIS, JP. TAILLARD

Délibération n°2011/001532

Rapport n°1.1.2 - Garanties d'emprunt - Constitution de la provision 2011



Garanties d'emprunt - Constitution de la provision 2011

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015	Montant prévu BP 2011 : 10 000,00 € Montant de l'opération : 7 047,33 €

Résumé :

Il est proposé, en application du règlement des garanties d'emprunt du Grand Besançon, de calculer et constituer la provision relative à l'exercice 2011 pour les garanties d'emprunt accordées en 2007 et 2009 à la Société Foncière Habitat et Humanisme.

Conformément aux délibérations en date du 10 février 2006 et du 4 mai 2007 relatives aux provisions en matière de garanties d'emprunt, la CAGB s'est fixée pour règle de prévoir une provision budgétaire pour les garanties consenties aux emprunts d'organismes privés, sans apport de capitaux publics.

Tel est le cas de 2 opérations menées par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour lesquelles la CAGB a apporté sa garantie d'emprunt :

- acquisition et amélioration de 2 maisons, 30 rue du Caporal Peugeot à Besançon (délibération du 4 mai 2007),
- création d'1 maison relais de 14 logements, 2 rue des Fontaines à Pouilley-Lès-Vignes (délibération du 15 octobre 2009).

I. Calcul de la dotation annuelle pour l'exercice 2011

Elle est égale à 2,5 % du montant total des annuités (capital et intérêts) de l'emprunt garanti par la collectivité restant dû par l'emprunteur au 31 décembre de l'exercice précédent.

Soit une provision 2011 de 281 893,30 € (montant total de l'annuité en capital + estimation des frais financiers restant dû) x 2,5 % = **7 047,33 €**.

II. Application du plafonnement

Sur la période 2007-2010, les provisions cumulées s'élèvent à : 12 957,46 €.

En ajoutant la provision 2011 à ce cumul des provisions au 31/12/2010, la provision « cible » au 31/12/2011 s'élève à 20 004,79 €.

L'encours de la provision est limité à 10 % du montant total des annuités d'emprunts garanties ou cautionnées par la collectivité au 31 décembre de l'exercice courant, soit :

Plafonnement : 48 607 122 € x 10 % = **4 860 712,20 €**.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la constitution de la provision relative à l'exercice 2011 pour les garanties d'emprunt accordées en 2007 et 2009 à la Société Foncière Habitat et Humanisme, pour un montant de 7 047,33 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 120
Contre : 0
Abstention : 0



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 25 NOV. 2011

Pour extrait conforme,
[Signature]
Le Président